CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 11 juin 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 11 juin 2025 à compter de 19 h 07 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis
M. Gaétan Gagné
M. Sébastien Lafrenière
M. Robert Piché
Mme Anne Lévesque

Absence motivée : Mme Ariane Guilbault

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2025-06-A5260 **Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 07.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-06-A5261 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum
1.2 Ouverture de l'assemblée
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025.
2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2025

3. <u>Comptes payables</u>

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (mai 2025**)**

4. <u>Administration</u>

4.1 Pour accorder le statut d'employée cadre permanente à Madame Vicky Tremblay-Régimbal à titre de Directrice générale et Greffière-trésorière

4.2 Autorisation à la directrice générale de signer le bail de location du kiosque touristique.

4.3 Autorisation d'achat – Licence du système Sygem Élection (PG Solutions)

4.4 Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale 2025 sur la gestion des boues septiques.

4.5 Approbation du contrat signé avec la firme comptable Langevin Grondin inc. – redressement financier 2024

4.6 Demande de prolongation- Inspecteur municipal;

4.7 Appui MRCVG - - Troisième relance – Résolutions 2022-R-AG283, 2023-R-AG251 et 2024-R-AG403 - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova

4.81 Appui MRCVG - demande à Recyc-Québec et au ministère de l'Environnement – adaptations nécessaires à la consigne modernisée pour répondre aux besoins des régions possédant un grand territoire et une faible densité de population

4.9 Appui à la ville de Blainville concernant le projet de loi 93

4.10 Appuis MRCVG - RÉSOLUTION 2025-R-AG179 Demande au CISSSO – Rétablissement de l'accessibilité des soins palliatifs et des soins à domicile dans la Vallée-de-la-Gatineau

5. <u>Incendie et sécurité publique</u>

6. <u>Voirie</u>

6.1 Inscription de deux employés à la formation de signaleur routier

7. <u>Loisirs et culture</u>

7.1 Remise du profit du déjeuner des élus – don au club La FADOQ d'Aumond

8. **<u>Hygiène du milieu et Environnement</u>**

9. **<u>Urbanisme, Développement et Industrie</u>**

10. <u>Varia</u>

10.1 Autorisation à la direction générale de procéder à l'embauche de deux employés pour la période estival

10.2 Modification de l'appel d'offres sur invitation et octroi du contrat pour l'achat de 20 ballots

11. <u>Maire et conseillers</u>

12. <u>Correspondance</u>

13. <u>Période de questions</u>

14. <u>Levée de l'assemblée</u>

Adoptée à l'unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

2025-06-A5262 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 avril 2025, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-06-A5263 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2025**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2025, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

3. Comptes payables

2025-06-A5264 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 mai 2025 totalisent 206 990.24 $ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	117 215.77 $
Comptes payés :	45 324.89 $
Salaires :	40 822.21 $

Chèque ou prélèvement annulé : Chèque no 11136 annulé – absence d'élève admissible provenant d'Aumond

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Administration

2025-06-A5265 **Pour accorder le statut d'employée cadre permanent à Madame Vicky Tremblay-Régimbal à titre de Directrice générale et Greffière-trésorière**

CONSIDÉRANT que Mme Vicky Tremblay-Régimbal a été embauchée à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Aumond en date du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail initial prévoyait une période de probation déterminée se terminant le 9 juin 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est satisfait du travail accompli par Mme Tremblay-Régimbal durant la période visée;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de confirmer Mme Tremblay-Régimbal dans ses fonctions de façon permanente;

Il EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde à Mme Vicky Tremblay-Régimbal le statut d'employée cadre permanente à titre de directrice générale et greffière-trésorière, à compter du 9 juin 2025;

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer un nouveau contrat de travail à durée indéterminée reflétant les conditions d'emploi convenues.

Proposée par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2025-06-A5266 **Autorisation de signature- Bail de location du bureau d'accueil touristique**

CONSIDÉRANT qu'un bail de location doit être conclu afin d'officialiser l'utilisation du kioske touristique;

Il EST RESOLU

Que le Maire et la directrice générale sont autorisés à signer le bail de location du bureau d'accueil touristique.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2025-06-A5267 **Autorisation d'achat – Licence du système Sygem Élection (PG Solutions)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond tiendra des élections municipales nécessitant un soutien informatique spécialisé;

CONSIDÉRANT que le système Sygem Élection, offert par PG Solutions, permet de gérer efficacement les processus électoraux

municipaux conformément aux exigences de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM);

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'achat de la licence Sygem Élection pour un total approximatif de 5 436.50$ a taxes en sus.

Proposée par le conseiller Gaétan Gagné

Adopté à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

2025-06-A5268 **Autorisation - Signature de l'entente intermunicipale 2025 sur la gestion des boues septiques**

CONSIDÉRANT qu'en 2004, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'est dotée d'une infrastructure régionale pour le traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT qu'en 2005, *l'Entente intermunicipale concernant la gestion intégrée des boues septiques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau* fut signée afin d'établir les responsabilités et obligations de la MRC quant à la fourniture de services pour le traitement des boues, et par les municipalités quant à la vidange et l'acheminement des boues;

CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance en juin 2025 et qu'il y a eu lieu de la moderniser et de la renouveler pour une période additionnelle de 20 ans;

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de poursuivre, sur un horizon à long terme, les actions en place au bénéfice de la conformité des installations septiques, de l'environnement, des cours d'eau et de la bonne gestion des biosolides municipaux;

CONSIDÉRANT que le traitement effectué par la MRC cadre dans la Stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, Faune et Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'aménagement et de développement en ce sens lors de sa rencontre du 6 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, Il est résolu:

- D'autoriser Monsieur Mario Langevin, Maire, ainsi que madame Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, à signer

l'Entente intermunicipale portant sur le traitement des boues de fosses septiques (2025-2045);

Proposée par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-06-A5269 **Approbation du contrat signé avec la firme comptable Langevin Grondin inc. – redressement financier 2024**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a retenu les services de la firme comptable Langevin Grondin inc. afin de procéder à un redressement financier pour l'exercice 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun pour le conseil municipal d'en approuver officiellement les termes et de confirmer le mandat accordé à ladite firme;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver le contrat signé par le maire, Mario Langevin, avec la firme comptable Langevin Grondin inc., relatif au redressement financier de l'année 2024.

Proposée par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

2025-06-A5270 **Demande de prolongation- Inspecteur municipal;**

CONSIDÉRANT la fin de contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement le 30 mai 2025
.
CONSIDÉRANT QUE la surcharge de travail sollicite l'appui d'un inspecteur de plus.

CONSIDÉRANT QUE, il est résolu de demander la permission au Syndicat des travailleurs et travailleuses d'Aumond de prolonger le contrat de monsieur Charles Langevin pour une période de 12 mois et d'autoriser le maire, monsieur Mario Langevin et la directrice générale madame Vicky Tremblay-Régimbal à procéder à la signature d'un nouveau contrat

Proposée par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-06-A5271 **Appui MRCVG - - Troisième relance – Résolutions 2022-R-AG283, 2023-R-AG251 et 2024-R-AG403 - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova**

CONSIDÉRANT les résolutions 2022-R-AG283, 2023-R-AG251 et 2024-R-AG403 et la nécessité de relancer à nouveau la demande afin de répondre adéquatement aux besoins des utilisateurs de la région de l'Outaouais et des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le chemin Lépine-Clova constitue un axe routier d'importance interrégional et est reconnu comme faisant partie du réseau routier multi-usage prioritaire de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que ce chemin constitue la porte d'entrée pour plusieurs centaines de détenteurs de baux de villégiature et qu'il donne également accès à plusieurs territoires fauniques structurés (pourvoiries, ZEC et SEPAQ) de la région des Laurentides et de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT t que le chemin Lépine-Clova constitue aussi un lien d'importance avec les régions de l'Abitibi et de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les unités d'aménagement forestier (UAF) desservies par cet axe routier comportent d'importants volumes de bois destinés à l'approvisionnement des usines de transformations régionales;

CONSIDÉRANT que le pont de la Rivière Gens de Terre se situe dans le premier tronçon du chemin Lépine-Clova et que la baisse du tonnage réduit à 15 tonnes occasionne une limite d'approvisionnement en biens essentiels au fonctionnement des pourvoyeurs concernés;

CONSIDÉRANT la pandémie et les feux de forêt qui ont déjà fragilisé la santé économique de ces pourvoyeurs, la situation alarmante de non-reconstruction du pont pourrait entraîner la fin définitive des activités économiques de ces entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une étude géotechnique a été réalisée par les forestières et qu'aucune action n'a été à ce jour entreprise;

CONSIDÉRANT qu'un effort financier sera déployé par tous les utilisateurs du pont et de la MRC;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir en matière de sécurité des utilisateurs et des impacts économiques pour les régions de l'Outaouais et Laurentides;

CONSIDÉRANT que depuis plus de deux ans aucune action provenant du ministère n'a toujours été induite et que ce dernier ignore le côté urgent et les impacts engendrés par le refus à participer financièrement conjointement avec les utilisateurs du pont et de la MRC pour la reconstruction urgente du pont Gens-de-Terre;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par le Conseil, de demander la participation financière du ministère conjointement avec les utilisateurs du Pont et la MRC, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière

largement fragilisée par la fermeture de l'usine de Maniwaki ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Il est également résolu de faire parvenir copie de cette résolution au ministre Ressources naturelles et des Forêts, madame Maïté Blanchette Vézina, au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Christopher Skeete, au ministre responsable des Infrastructures, monsieur Jonathan Julien, au ministre responsable de l'Outaouais, monsieur Mathieu Lacombe, à monsieur Benoit Charette, ministre responsable des Laurentides, monsieur Robert Bussière, député de Gatineau ainsi qu'aux municipalités pour appui.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution à l'ensemble des municipalités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et de solliciter leur appui, par voie de résolution

Proposée par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée a l'unanimité des membres présents

2025-06-A5272 **Appui MRCVG - demande à Recyc-Québec et au ministère de l'Environnement – adaptations nécessaires à la consigne modernisée pour répondre aux besoins des régions possédant un grand territoire et une faible densité de population**

CONSIDÉRANT que le système de gestion des contenants consignés au Québec est régi par le Q-2, r. 16.1 - Règlement visant l'élaboration, la mise en œuvre et le soutien financier d'un système de consigne de certains contenants;

CONSIDÉRANT que le système de consigne a subi une modernisation encadrée par ce Règlement;

CONSIDÉRANT le déploiement par phases de la consigne modernisée prévue par règlement, et que la Phase 2 a été déployée le 1er mars 2025;

CONSIDÉRANT que la Phase 2 ajoute l'application de la consigne à la majorité des contenants en plastique de boisson de type « prêt-à-boire » de 100 ml à 2 L, aux contenants de boisson en aluminium et en verre déjà consignés à 10 ¢ de façon uniforme depuis novembre 2023;

CONSIDÉRANT que le Règlement confie la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer un système modernisé de consigne aux producteurs qui commercialisent, mettent en marché ou distribuent autrement l'ensemble des contenants de boissons visés selon l'approche de la responsabilité élargie des producteurs (REP);

CONSIDÉRANT la gestion du système est confiée à un organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC pour les représenter;

CONSIDÉRANT que c'est l'Association québécoise de récupération des contenants de boissons (AQRCB), dont la marque officielle est Consignaction, qui a été désigné en octobre 2022 pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que le déploiement des lieux de retour des contenants consignés sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau est inadéquat pour desservir la population et que ces derniers éprouvent des difficultés à se faire rembourser la consigne à laquelle ils ont droit;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par les membres du comité de l'aménagement et de développement dans ce sens lors de leur rencontre du 6 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE il est unanimement résolu par les membres du Conseil de signifier à RECYC-QUÉBEC et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs que le déploiement de la consigne modernisée ne convient pas aux besoins de la population étant donné le nombre insuffisant de lieux de retour et de demander que l'ensemble des détaillants qui vendent les contenants consignés puissent les récupérer et rembourser le montant de la consigne à la clientèle.

Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution aux municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau et de solliciter leur appui par voie de résolution.

Proposée par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-06-A5273 **Appui à la ville de Blainville concernant le projet de loi 93**

ATTENDU que le projet de loi n° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville, a été présenté à l'Assemblée nationale du Québec le 27 février dernier par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Mme Maïté Blanchette Vézina ;

ATTENDU que le projet de loi a pour objectif de forcer le transfert à l'État d'un terrain appartenant à la Ville de Blainville afin de permettre un projet d'aménagement et d'exploitation d'une sixième cellule d'enfouissement de matières dangereuses par l'entreprise Stablex ;

ATTENDU que le 22 septembre 2023, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) considère le projet comme étant prématuré et recommande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M.Benoît Charrette, de ne pas l'autoriser en l'absence d'un portrait complet sur les matières dangereuses résiduelles au Québec;

ATTENDU que la Ville de Blainville, la MRC de Thérèse-De Blainville, la CMM, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités s'opposent fermement à la réalisation du projet sur le terrain visé par le projet de loi ;

ATTENDU que MRC de Thérèse-De Blainville ou par la CMM en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'utilisation du sol ou de construction ne sera applicable à Stablex pour son projet et pour toute autre intervention accessoire nécessaire à ce projet ;

ATTENDU que le projet de loi constitue une atteinte sérieuse à l'autonomie municipale en matière d'aménagement du territoire et que son adoption constituerait un dangereux précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu;

QUE la Municipalité d'Aumond:

• appuie la Ville de Blainville dans ce dossier;
• exprime son désaccord en regard du projet de loin° 93, Loi concernant notamment le transfert de propriété d'un immeuble de la Ville de Blainville;
• réitère que les municipalités sont des gouvernements de proximité et demande au gouvernement du Québec de respecter leurs compétences en aménagement du territoire;
• demande au gouvernement du Québec de confier au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique portant sur l'état des lieux concernant la gestion des matières dangereuses résiduelles.

Proposé par conseiller Sébastien Lafrenière

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

2025-06-A5274 **Appuis MRCVG - RÉSOLUTION 2025-R-AG179 Demande au CISSSO – Rétablissement de l'accessibilité des soins palliatifs et des soins à domicile dans la Vallée-de-la-Gatineau**

CONSIDÉRANT que le droit de chaque personne à recevoir des soins de santé dans la dignité, le respect et la compassion est un principe fondamental reconnu par notre société;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité aux soins à domicile et aux soins palliatifs dans la région de la Vallée-de-la-Gatineau a connu une diminution marquée, ce qui fragilise la capacité des personnes en fin de vie à demeurer dans leur milieu;

CONSIDÉRANT t que l'absence de soins à domicile adéquats engendre un déplacement forcé de patients vers d'autres territoires, provoquant un déracinement émotionnel et social dans les moments les plus vulnérables de leur vie;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité équitable aux soins de fin de vie est une obligation morale et sociale, peu importe la région de résidence, et que les populations rurales comme celle de la Vallée-de-la-Gatineau ne doivent pas être défavorisées par rapport aux milieux urbains;

CONSIDÉRANT que l'État québécois reconnaît, à travers sa Loi concernant les soins de fin de vie, le droit à chacun de recevoir des soins palliatifs et de mourir dans la dignité, ce qui suppose un accès réel et non seulement théorique à ces services;

CONSIDÉRANT que la population de la Vallée-de-la-Gatineau vieillit, ce qui accentue l'importance de disposer d'un réseau de soins à domicile et de fin de vie adéquat, ancré dans les réalités territoriales et humaines de la région;

CONSIDÉRANT que la disponibilité de lits dédiés aux soins palliatifs dans la Vallée-de-la-Gatineau est essentielle pour

permettre aux personnes en fin de vie de recevoir des soins adaptés dans leur communauté, près de leurs proches et dans le respect de leur dignité;

CONSIDÉRANT que la réintégration de deux lits dédiés aux soins palliatifs permettrait une meilleure planification, une stabilité des ressources et une réponse rapide aux besoins des personnes en fin de vie sans dépendre des aléas de l'occupation hospitalière;

Considérant que l'obligation actuelle d'obtenir une dérogation du CISSSO pour chaque demande de soins palliatifs entraîne des délais administratifs inutiles, des incertitudes pour les familles et une perte de continuité dans la trajectoire de soins;

CONSIDÉRANT que l'allocation d'un minimum de 40 heures dédiées aux soins palliatifs, sans dérogation requise, favoriserait une meilleure accessibilité aux soins à domicile, une meilleure qualité de l'accompagnement, ainsi qu'une coordination plus humaine et plus fluide entre les intervenants;

CONSIDÉRANT que l'instauration de ces ressources de base permettrait au personnel soignant de répondre aux besoins de la population avec plus d'autonomie, de souplesse et d'humanité, sans être continuellement limité par des contraintes bureaucratiques;

CONSIDÉRANT que ces ajustements répondraient à une demande légitime et urgente exprimée par les citoyens, les proches aidants, les élus locaux et les intervenants de première ligne du territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu par le Conseil;

- De demander au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) de rétablir deux lits dédiés aux soins palliatifs dans le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau afin de garantir un accès local, stable et humain aux soins de fin de vie pour la population;

- De réclamer l'allocation minimale de 40 heures par semaine dédiées aux soins palliatifs et de fin de vie, incluant les soins à domicile, sans exigence préalable de dérogation, pour assurer une réponse rapide, cohérente et continue aux besoins des personnes en fin de vie et de leurs proches;

- De transmettre la présente résolution au CISSSO, au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, aux députés provinciaux concernés ainsi qu'aux directions des établissements de santé du territoire;

- De réaffirmer l'engagement de la MRC envers le droit fondamental de ses citoyens de recevoir des soins palliatifs accessibles, humains et empreints de dignité, quel que soit leur lieu de résidence.

Proposée par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

5. <u>Incendie et sécurité publique</u>

6. Voirie

2025-06-A5275 Inscription de deux employés à la formation de signaleur routier

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond prévoit des travaux nécessitant la présence de signaleurs routiers certifiés;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de former certains employés municipaux afin d'assurer leur sécurité ainsi que celle des usagers de la route;

CONSIDÉRANT qu'une formation de signaleur routier sera offerte, au coût approximatif de 95 $ par participant;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser l'inscription de deux employés municipaux à la formation de signaleur routier

Proposée par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

7. Loisir et culture

2025-06-A5276 Remise du profit du déjeuner des élus – don au club La FADOQ d'Aumond

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a organisé un déjeuner des élus;

CONSIDÉRANT que cette activité a généré un profit de 500 $;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite remettre ce montant au Club FADOQ d'Aumond.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de remettre un don de 500 $ au club La FADOQ d'Aumond, représentant le profit généré par le déjeuner des élus.
.

Proposé parla conseillère anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité des membres présents

8. Hygiène du milieu et Environnement

9. Urbanisme, développement

10. Varia

2025-06-A5277 **Autorisation à la direction générale de procéder à l'embauche de deux employés pour la période estival**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond bénéficie d'une subvention salariale gouvernementale pour l'embauche de personnel étudiant ou temporaire durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que cette aide financière permet de soutenir les opérations municipales tout en offrant une expérience de travail à des jeunes de la région;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de main-d'œuvre supplémentaire pour la réalisation de divers travaux durant la saison estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à l'embauche de deux employés temporaires pour la période estivale, dans le cadre du programme de subvention salariale gouvernementale.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-06-A5278 **Modification de l'appel d'offres sur invitation et octroi du contrat pour l'achat de 20 ballots d'abat de poussière**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a adopté une résolution antérieure autorisant un appel d'offres sur invitation pour l'achat de 30 ballots d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT que, par voie d'addendum transmis aux fournisseurs invités, la demande a été modifiée afin de réduire la quantité à 20 ballots, à la suite d'une évaluation des besoins réels;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été reçues pour l'achat de 20 ballots d'abat-poussière, soit :

- **Sel Warwick inc.** : 725 $ par ballot (avant taxes);
- **Somavrac C.C.** : 750 $ par ballot (avant taxes);

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'octroyer le contrat à la firme Sel Warwick inc. pour l'achat de 20 ballots d'abat-poussière, au coût de 725 $ par ballot, taxes en sus, et d'autoriser la directrice générale à procéder à la commande

Proposée par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

11. **Maire et conseillers/conseillères**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2025-06-A5279 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 50

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière